Nations Unies A/68/521

Assemblée générale

Distr. générale
10 octobre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session
Point 80 de l'ordre du jour
Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international

Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Soumis en application de la résolution 67/91 de l'Assemblée générale, le présent rapport rend compte de l'exécution, en 2013, du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international, formule des directives et des recommandations en vue de son application en 2014-2015 et en expose les incidences administratives et financières.

13-50909 (F) 111013 111013

Merci de recycler

Table des matières

		Page
I.	Introduction	3
II.	Exécution du Programme d'assistance en 2013	3
	A. Programme de bourses de perfectionnement en droit international	3
	B. Cours régionaux de droit international	5
	C. Documentation pédagogique en droit international	8
	D. Médiathèque de droit international des Nations Unies	8
	E. Publication assistée par ordinateur	10
	F. Diffusion	10
III.	Directives et recommandations concernant la mise en œuvre du Programme d'assistance pour l'exercice biennal 2014-2015	11
IV.	Incidences administratives et financières du Programme d'assistance	13
	A. En 2013	13
	B. Durant l'exercice biennal 2014-2015	15
V.	Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international	17
	A. Composition	17
	B. Examen du rapport du Secrétaire général par le Comité consultatif à sa quarante-huitième session	17
Annexe		
	Sites Web gérés par la Division de la codification	19

I. Introduction

1. Par sa résolution 67/91, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à mener en 2013 les activités exposées dans les rapports sur le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international qu'il lui avait présentés à ses soixante-sixième et soixante-septième sessions (portant les cotes A/66/505 et A/67/518, respectivement). Au paragraphe 25 de cette même résolution, l'Assemblée générale priait le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa soixante-huitième session, de l'exécution du Programme d'assistance en 2013 et de lui présenter, après avoir consulté le Comité consultatif pour le Programme d'assistance, des recommandations sur la mise en œuvre dudit programme dans les années ultérieures.

2. Le présent rapport offre des renseignements sur l'application du Programme en 2013[1] et sur les activités prévues pour 2014-2015, ainsi que leurs incidences administratives et financières.

II. Exécution du Programme d'assistance en 2013

3. La Division de la codification est chargée de l'exécution du Programme d'assistance[2]. Elle s'acquitte de diverses tâches, comme l'établissement des rapports du Secrétaire général et la fourniture au Comité consultatif et à la Sixième Commission de services relatifs au point de l'ordre du jour correspondant. Elle gère en outre le site Web du Programme.

A. Programme de bourses de perfectionnement en droit international

4. Dans le cadre du Programme d'assistance, le Programme de bourses de perfectionnement en droit international offre aux juristes des pays en développement ou en décollage économique la formation la plus complète qui soit en droit international. Celle-ci est dispensée par d'éminents auteurs et praticiens. Les boursiers assistent aux cours d'été de droit international public qui ont lieu à l'Académie de droit international de La Haye et à des séminaires spéciaux organisés par la Division de la codification, qui portent sur toute une série de questions de droit international. Des visites d'étude sont aussi mises sur pied à l'intention des participants.

---

[1] Le présent rapport contient également, le cas échéant, des informations sur les activités menées au second semestre de 2012.

[2] Pour de plus amples renseignements sur les autres activités du Bureau des affaires juridiques, voir les documents A/68/10, A/68/17 et A/68/71, ainsi que le site Web de la Section des traités (http://legal.un.org/ola/FR/). On trouvera des précisions sur la dotation à la mémoire de Hamilton Shirley Amerasinghe dans le rapport annuel du Secrétaire général sur les océans et le droit de la mer (A/68/71/Add.1), examiné au titre du point de l'ordre du jour intitulé : « Les océans et de droit de la mer ».

5. Le Programme s'est déroulé à La Haye du 24 juin au 2 août 2013. Au total, 20 boursiers (11 hommes et 9 femmes) ainsi qu'un participant autofinancé (1 homme), avaient été sélectionnés[3].

6. Les cours de l'Académie de La Haye portaient sur les sujets suivants : « Frontières nationales, limites et délimitations : quelle importance aujourd'hui? » (L. Caflisch, professeur honoraire à l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève et membre de la Commission du droit international); « Le déroulement du droit international. Pratique et processus du droit des gens » (cours général) (J. Crawford, professeur à l'Université de Cambridge, ancien membre de la Commission du droit international); « Le droit international de la gouvernance mondiale » (E. Benvenisti, professeur à l'Université de Tel-Aviv); « Quelle normativité pour le droit des relations monétaires et financières internationales? » [J.-M. Sorel, professeur à l'Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne)]; « L'Article 103 de la Charte des Nations Unies » (R. Kolb, professeur à l'Université de Genève); « Le rôle du juge national dans l'évolution du droit international » (A. Wyrozumska, professeur à l'Université de Lodz); « Le droit de la nationalité et le droit des organisations d'intégration régionales, vers de nouveaux statuts de résidents? » (B. Nascimbene, professeur à l'Université de Milan); « La protection des personnes en cas de catastrophe » (K. G. Park, professeur à la faculté de droit de l'Université de Corée, membre de la Commission du droit international).

7. Les séminaires organisés par la Division de la codification portaient sur les sujets suivants (par ordre chronologique) : « Introduction au droit international » (E. Roucounas, professeur à l'Université d'Athènes); « La reconnaissance des États et des gouvernements » et « La protection diplomatique » (J. Dugard, professeur à l'Université de Leyde et ancien membre de la Commission du droit international); « Le droit des traités » (A. Aust, London School of Economics, ancien Conseiller juridique adjoint au Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord); « Le droit international des droits de l'homme en Amérique latine » (A. A. Cançado Trindade, juge à la Cour internationale de Justice, ancien Président de la Cour interaméricaine des droits de l'homme); « Le droit international humanitaire » (Y. Sandoz, professeur à l'Université de Fribourg); « Le droit international des droits de l'homme » (M. Milanović, faculté de droit de l'Université de Nottingham); « Le droit pénal international » (A. Zimmermann, professeur à l'Université de Potsdam); « La Commission du droit international et son œuvre » (L. Caflisch, professeur honoraire à l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève et membre de la Commission du droit international); « La responsabilité des États » (B. Simma, juge au Tribunal des différends irano-américains, professeur à la faculté de droit de l'Université du Michigan, ancien membre de la Cour internationale de Justice); « Le droit de la mer » (T. Treves, professeur à l'Université de Milan, ancien membre du Tribunal international du droit de la mer); « Le droit international de l'environnement » (L. Boisson de Chazournes, professeur à l'Université de Genève); « Le droit du commerce international », « Le droit international de l'investissement » et « Les

[3] Au total, 897 demandes en provenance de 118 États Membres ont été déposées pour l'octroi de l'une des 20 bourses disponibles. Les lauréats provenaient des pays ci-après : Albanie, Argentine, Arménie, Brésil, Chine, Colombie, Égypte, Honduras, Inde, Lesotho, Malawi, Micronésie (États fédérés de), Ouzbékistan, Pérou, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Soudan, Thaïlande, Trinité-et-Tobago et Venezuela (République bolivarienne du). Le participant autofinancé (Nigéria) n'a pas pu suivre le Programme.

sources du droit international » (M. M. Bengue, professeur à l'Université de Genève); « Organisations internationales » et « Relations diplomatiques et consulaires » [P. Bodeau-Livinec, professeur à l'Université de Paris VIII (Vincennes Saint-Denis)].

8. Des visites d'étude accompagnées d'exposés de hauts fonctionnaires ont été organisées pour les participants à la Cour internationale de Justice, à la Cour pénale internationale et à la Cour permanente d'arbitrage.

B. Cours régionaux de droit international

9. Il s'agit d'une formation de haute qualité dispensée par d'éminents auteurs et praticiens sur toute une série de sujets fondamentaux du droit international ou présentant un intérêt particulier pour les pays d'une région donnée. Vu le nombre limité de participants qui peuvent bénéficier du Programme de bourses, les cours régionaux sont importants pour accroître, dans le cadre du Programme d'assistance, les possibilités de perfectionnement en droit international offertes aux juristes des pays en développement. Ils offrent aussi aux participants l'occasion de se concentrer sur des questions de droit international très actuelles et qui souvent intéressent toute la région considérée, l'objectif étant d'aider à les faire mieux comprendre et de renforcer la coopération à leur propos.

i) Afrique

10. Le cours régional de droit international pour l'Afrique a eu lieu du 1er au 26 avril 2013 au siège de la Commission économique pour l'Afrique, à Addis-Abeba. Au total, 29 participants et un observateur (15 hommes et 15 femmes) y ont participé, soit 20 boursiers et 10 participants autofinancés[4].

11. Les séminaires (ci-après par ordre chronologique) portaient sur les sujets suivants : « Introduction au droit international » (G. Nolte, professeur à l'Université Humboldt, membre de la Commission du droit international); « La recherche en droit international » (D. Stewart, juriste adjoint 1re classe à la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques); « Le droit international humanitaire » et « Le droit pénal international » (K. Riordan, Directeur général des Services juridiques de la défense auprès des Forces de défense néo-zélandaises); « Le droit de la mer » (T. Treves, professeur à l'Université de Milan, ancien membre du Tribunal international du droit de la mer); « Le règlement pacifique des différends » et « La codification et le développement progressif du droit international : la Commission du droit international et son œuvre » (L. Caflisch, professeur honoraire à l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève et Président de la Commission du droit international); « La responsabilité des États », « La protection diplomatique » et « Les organisations internationales » (E. de Wet, professeur et Codirecteur de l'Institut de droit international et de droit africain comparé à l'Université de Pretoria); « Le droit du commerce international » (M. M. Mbengue,

[4] Au total, 86 candidatures ont été reçues de 28 États Membres de l'ONU. Les participants provenaient des pays suivants : Botswana, Cameroun, Côte d'Ivoire, Djibouti, Éthiopie, Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Maurice, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Somalie, Soudan et Zimbabwe et des organisations ci-après : Union africaine et Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. (D'autres participants venant du Kenya, d'Ouganda et de la République centrafricaine n'ont pas pu suivre le cours.)

professeur à l'Université de Genève); « La Commission de l'Union africaine sur le droit international et son œuvre » (A. Kilangi, doyen de la faculté de droit de l'Université Saint-Augustin de Tanzanie, Président de la Commission de l'Union africaine sur le droit international); « Le droit international des droits de l'homme » (F. Viljoen, professeur et Directeur du Centre pour les droits de l'homme à l'Université de Pretoria); « Le droit international de l'environnement » (G. Handl, professeur à la faculté de droit de l'Université Tulane); « L'autodétermination en droit international » et « L'Afrique et le droit international au vingt et unième siècle » (A. Yusuf, membre de la Cour internationale de Justice); « Le droit international de l'investissement » (J. Donoghue, membre de la Cour internationale de Justice). Les participants ont en outre entendu un exposé de A. G. Koroma (ancien membre de la Cour internationale de Justice).

12. Au cours d'une visite d'étude organisée au siège de l'Union africaine, les participants ont entendu des exposés de fonctionnaires de l'Union sur cette organisation et son cadre juridique, notamment les droits de l'homme et les droits des peuples, ainsi que la paix et la sécurité. M. l'Ambassadeur Getahun, membre de la Commission de l'Union africaine sur le droit international, a également fait un exposé sur les personnes déplacées.

ii) Asie-Pacifique

13. Le cours régional de droit international pour l'Asie-Pacifique a eu lieu du 12 au 30 novembre 2012 à Bangkok. Au total, 26 personnes y ont pris part (12 hommes et 14 femmes), soit 15 boursiers et 11 participants autofinancés[5].

14. Les séminaires (ci-après par ordre chronologique) portaient sur les sujets suivants : « Le règlement pacifique des différends » et « La protection diplomatique » (L. Caflisch, professeur honoraire à l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève et Président de la Commission du droit international); « Introduction au droit international », « Compétence et immunités de l'État » et « Responsabilité des États » (M. Kawano, professeur à l'Université Waseda); « Le droit des traités », « La recherche en droit international » et « Les organisations internationales » [P. Bodeau-Livinec, professeur à l'Université de Paris VIII (Vincennes Saint-Denis)]; « La Cour internationale de Justice » (D. Nanopoulos, juriste à la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques); « Le droit international relatif aux droits de l'homme » (M. Pinto, professeur à l'Université de Buenos Aires); « Le droit de la mer » (T. Treves, professeur à l'Université de Milan, ancien membre du Tribunal international du droit de la mer); « Le droit international humanitaire » et « Le droit pénal international » (K. Riordan, Directeur général des Services juridiques de la défense auprès des Forces de défense néo-zélandaises); « Le droit du commerce international » (M. M. Mbengue, professeur à l'Université de Genève); « Le droit international de l'environnement » (S. McCaffrey, professeur à l'Université du Pacifique, ancien membre de la Commission du droit international).

[5] Au total 48 candidatures ont été reçues de 24 États Membres de l'ONU. Les lauréats provenaient des pays ci-après : Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Chine, Fidji, Inde, Iran (République islamique d'), Kirghizistan, Mongolie, Népal, Oman, Philippines, Qatar, Samoa, Singapour, Thaïlande, Tonga et Viet Nam. (D'autres participants venant d'Arabie saoudite, d'Indonésie, du Kazakhstan, du Qatar, de Sri Lanka et des Tuvalu n'ont pas pu suivre le cours.)

15. Il était prévu que le cours régional de droit international pour l'Asie-Pacifique se déroulerait pour la seconde année consécutive en Thaïlande, du 4 au 29 novembre 2013, mais il a été annulé, faute de financement suffisant au titre du budget ordinaire ou sous forme de contributions volontaires.

16. Des conférences avaient été prévues sur les sujets suivants : « Introduction au droit international » (A. Pellet, professeur à l'Université Paris Ouest, Nanterre/La Défense, ancien membre et Président de la Commission du droit international); « Le droit des traités » (A. Aust, London School of Economics, ancien Conseiller juridique adjoint au Ministère britannique des affaires étrangères et du Commonwealth); « Le règlement pacifique des différends » et « La Commission du droit international et son œuvre » (L. Caflisch, professeur honoraire à l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève et membre de la Commission du droit international); « Le droit de la mer » (T. Treves, professeur à l'Université de Milan, ancien membre du Tribunal international du droit de la mer); « La reconnaissance des États et des gouvernements », « Les immunités de l'État » et « La protection diplomatique » (J. Dugard, professeur à l'Université de Leyde et ancien membre de la Commission du droit international); « Le droit international de l'environnement » (L. Boisson de Chazournes, professeur à l'Université de Genève); « Le droit international relatif aux droits de l'homme » (V. Muntarbhorn, professeur à l'Université de Chulalongkorn, ancien Rapporteur spécial sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants); « Le droit international humanitaire » et « Le droit pénal international » (K. Riordan, Directeur général des Services juridiques de la défense auprès des Forces de défense néo-zélandaises); « L'arbitrage international » (B. Daly, Secrétaire général adjoint et Conseiller juridique principal de la Cour permanente d'arbitrage); « Le droit international et les litiges territoriaux » et « Le *jus cogens* à la Cour internationale de Justice » (S. Yee, professeur à l'Institut de droit international de l'Université de Wuhan); « Le droit du commerce international » et « Le droit international de l'investissement » (M. M. Mbengue, professeur à l'Université de Genève); « Organisations internationales » et « Relations diplomatiques et consulaires » [P. Bodeau-Livinec, professeur à l'Université de Paris VIII (Vincennes Saint-Denis)].

17. Les participants sélectionnés provenaient des pays suivants : Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Chine, Fidji, Îles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Maldives, Myanmar, Népal, Oman, Ouzbékistan, Philippines, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Singapour, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande et Viet Nam.

18. Des documents d'étude en ligne avaient également été établis.

iii) Amérique latine et Caraïbes

19. Il n'y a pas eu de cours régional de droit international pour cette région depuis 2004, faute de pays pour l'accueillir et d'argent pour le financer. L'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement uruguayen ont conclu un accord avec le pays hôte en vue de l'organisation du cours régional de droit international pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

iv) Lieux permanents d'accueil des cours régionaux de droit international

20. Devant l'augmentation de la demande de formation au droit international, la Division de la codification a envisagé de désigner des lieux ayant vocation à accueillir en permanence des cours régionaux, afin d'en faciliter l'organisation régulière dans les régions Afrique, Asie-Pacifique et Amérique latine et Caraïbes : des lieux permanents rendraient celle-ci plus rationnelle, plus économique et plus prévisible, sans exclure la possibilité de faire appel aussi à un autre lieu pour un de ces cours.

21. Pour l'Afrique, trois cours régionaux de droit international ont eu lieu en Éthiopie (en 2011, 2012 et 2013). Ce pays conviendrait pour les cours régionaux de 2014 et de 2015, s'il y a suffisamment de fonds pour les financer.

22. Pour l'Asie-Pacifique, trois cours régionaux de droit international ont été organisés en Thaïlande (en 1986, 2005 et 2012, sans compter le cours prévu pour 2013, mais annulé faute de financement). Ce pays conviendrait pour les cours régionaux de 2014 et de 2015, s'il y a suffisamment de fonds pour les financer.

C. Documentation pédagogique en droit international

23. La Division de la codification sélectionne et réunit les documents juridiques en consultation avec les conférenciers participant à ses programmes de droit international. Elle utilise des outils de publication assistée par ordinateur pour la préparation technique des documents pédagogiques sur papier[6]. En outre, des CD-ROM et des clefs USB sur lesquels se trouvaient des documents pédagogiques, les publications juridiques de la Division et d'autres documents de droit international sont fournis aux participants des pays en développement ayant un accès limité à Internet afin de les aider dans leurs recherches électroniques.

D. Médiathèque de droit international des Nations Unies

24. Les cours d'enseignement traditionnels sont irremplaçables pour favoriser les débats approfondis, les échanges et le travail d'équipe entre les participants. Vu l'intérêt croissant que suscitait la formation en droit international, et que les cours

---

[6] La Division de la codification a préparé la documentation pédagogique du Programme de bourses de perfectionnement dans le domaine du droit international de 2013 (11 volumes), du Cours régional de droit international pour l'Afrique de 2013 (13 volumes) et du Cours régional de droit international pour l'Asie et le Pacifique de 2012 (8 volumes) et 2013 (11 volumes). Elle tient à remercier le professeur G. Abi-Saab, le professeur B. S. Chimni, le professeur D. Kennedy, l'*American Journal of International Law*, l'*American University Law Review*, Brill Academic Publishers, Cambridge University Press, le Carnegie Council for Ethics in International Affairs, les Éditions Bruylant, les Éditions A. Pedone, Eleven International Publishing, la *George Washington International Law Review*, l'Académie de droit international de La Haye, Hart Publishing, le *ILSA Journal of International and Comparative Law*, l'Institut international du développement durable, Johns Hopkins University Press, Juta and Co., Matthew Bender & Company Inc. (membre du groupe LexisNexis), le *New York University Journal of International Law and Politics*, Oxford University Press, Schulthess Verlag, le *Schweitzerisches Jahrbuch für Internationales Recht, Third World Legal Studies*, Thomson Reuters, T.M.C. Asser Press et University of Chicago Press de lui avoir permis d'utiliser des textes universitaires dans la documentation pédagogique destinée à ses cours de formation.

traditionnels ne suffisaient pas à satisfaire, la Division de la codification a créé la Médiathèque de droit international des Nations Unies qui permet à l'Organisation des Nations Unies de dispenser gratuitement via Internet à un nombre illimité de personnes et d'institutions de par le monde une formation de haute qualité à un coût relativement bas.

25. La Médiathèque est un centre virtuel de formation et de recherche par l'intermédiaire duquel plus de 300 spécialistes, juges et praticiens éminents du droit international issus de divers pays et systèmes juridiques contribuent aux trois piliers que sont : la Série de conférences, les Archives historiques et la Bibliothèque de recherche. La Série de conférences comprend près de 300 conférences sur toutes sortes de questions de droit international, dont 20 nouvelles conférences enregistrées à Addis-Abeba, Londres, New York et La Haye. Des conférences supplémentaires en français ayant été demandées à l'intention des juristes au service de l'État et des enseignants exerçant en Afrique, 25 nouvelles conférences ont été enregistrées à Bruxelles, Genève et Paris. Les Archives historiques rassemblent les notes d'introduction rédigées par des experts reconnus sur près de 100 instruments juridiques, ainsi que les travaux préparatoires, les documents annexes et les supports audiovisuels établis par la Division de la codification s'y rapportant, auxquels s'ajoutent désormais des supports concernant 26 nouveaux instruments juridiques[7]. La Bibliothèque de recherche est une vaste bibliothèque en ligne qui rassemble des traités, des textes de jurisprudence, des publications et documents divers et des textes de doctrine; elle comprend notamment une nouvelle section consacrée aux supports pédagogiques ainsi qu'aux autres publications et revues juridiques[8]. En outre, la Division de la codification a créé un nouveau site Web plus convivial pour la Médiathèque, qui a été lancé le 7 octobre 2013. Ce nouveau site Web facilite également l'accès aux documents rédigés dans les diverses langues officielles de l'Organisation et permet de visionner les documents audiovisuels sur des appareils mobiles.

26. Près d'un million de personnes et institutions originaires des 193 États Membres se sont connectées à la Médiathèque, dont 520 000 nouveaux utilisateurs depuis octobre 2012. Créée à l'origine pour apporter un soutien aux juristes des pays en développement, la Médiathèque est toutefois surtout utilisée par les juristes des pays développés[9]. Si les utilisateurs des pays en développement sont peu nombreux, c'est parce que, d'une part, la Médiathèque est une ressource peu et mal connue et, d'autre part, le fossé technologique restreint l'accès aux ordinateurs, à l'électricité et aux services Internet à haut débit fiables dans ces pays.

27. Afin de faire mieux connaître la Médiathèque, la Division de la codification a organisé des exposés de présentation lors des cours régionaux de droit international qui ont eu lieu en Thaïlande et en Éthiopie, ainsi que lors du Forum de l'Union africaine sur le droit international et le droit de l'Union africaine tenu en Éthiopie, de la réunion annuelle de l'Association internationale des facultés de droit tenue en

---

[7] La traduction des documents juridiques pour les Archives historiques et la Série de conférences a été assurée dans toutes les langues officielles de l'Organisation (environ 400 pages pour 2012-2013).

[8] La Division de la codification tient à remercier William S. Hein and Company et l'Oxford University Press pour la fourniture de documents juridiques à la Bibliothèque de recherche.

[9] Les utilisateurs n'ont été que 57 464 en Afrique, 201 219 en Asie et dans le Pacifique et 55 285 en Amérique latine et dans les Caraïbes à se connecter à la Médiathèque.

Inde et du Programme de bourses de perfectionnement dans le domaine du droit international organisé aux Pays-Bas.

28. La Division de la codification a en outre fait don d'une série d'enregistrements de conférences sur DVD à l'École nationale de droit du Lesotho, qui n'y avait pas accès par Internet. Elle envisage actuellement la possibilité d'en faire de même pour d'autres facultés ou instituts de droit de pays en développement qui en feraient la demande, en fonction des ressources disponibles.

E. Publication assistée par ordinateur

29. En 2013, la Division de la codification a assuré toute sa production prépresse en utilisant la publication assistée par ordinateur de façon à pouvoir faire paraître en temps voulu les publications suivantes :

a) L'*Annuaire juridique des Nations Unies 2012* (version anglaise);

b) Le *Recueil des sentences arbitrales*, vol. XXX (anglais-français);

c) Le *Résumé des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour internationale de Justice (2008-2012)* (versions anglaise et française);

d) Le *Résumé des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour permanente d'arbitrage* (version française)[10].

F. Diffusion

30. La diffusion de publications et d'informations juridiques sur Internet et les autres médias électroniques est destinée à pallier le nombre restreint d'exemplaires papier disponibles, sans remettre en question le caractère irremplaçable du texte imprimé dans la recherche et l'enseignement juridiques, notamment pour les juristes des pays en développement dont l'accès à Internet est limité. Les documents sont fournis sur Internet gratuitement afin de promouvoir l'enseignement, l'étude, la diffusion et une compréhension plus large du droit international.

Distribution des publications juridiques de l'Organisation des Nations Unies

31. La distribution d'exemplaires des publications juridiques de l'Organisation des Nations Unies auprès des bibliothèques dépositaires et des institutions des pays en développement a été interrompue le 8 novembre 2012 sur décision du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

32. En 2013, la Division de la codification a fait don, sur demande, de publications juridiques et de documents pédagogiques à la bibliothèque de l'Union africaine en Éthiopie ainsi qu'à des facultés de droit de pays en développement – à savoir le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Lesotho et le Soudan du Sud –, qui avaient des problèmes d'accès restreint ou inexistant à ces textes par Internet.

[10] En 2013, la Division de la codification a utilisé la publication assistée par ordinateur pour produire la version française des publications citées aux alinéas c) et d).

III. Directives et recommandations concernant la mise en œuvre du Programme d'assistance pour l'exercice biennal 2014-2015

33. On trouvera ci-après les recommandations demandées par l'Assemblée générale au paragraphe 25 de sa résolution 67/91.

34. Si elle dispose des ressources nécessaires, la Division de la codification assurera les enseignements suivants.

Programme de bourses de perfectionnement dans le domaine du droit international

35. *Programme de bourses de perfectionnement dans le domaine du droit international* : Enseignement de six semaines ouvert à 30 participants, dont au moins 20 boursiers, qui se tiendra en 2014 et 2015. La Division de la codification continuera d'assumer toutes les tâches d'organisation et d'administration du programme aussi longtemps qu'elle disposera des ressources nécessaires à cette fin[11].

Cours régionaux de droit international

36. *Cours régional de droit international pour l'Afrique* : Enseignement de quatre semaines ouvert à 30 participants, dont au moins 20 boursiers, qui se tiendra en Éthiopie en 2014 et 2015.

37. *Cours régional de droit international pour l'Asie et le Pacifique* : Enseignement de quatre semaines ouvert à 30 participants, dont au moins 20 boursiers, qui se tiendra en Thaïlande en 2014 et 2015.

38. *Cours régional de droit international pour l'Amérique latine et les Caraïbes* : Enseignement de quatre semaines ouvert à 30 participants, dont au moins 20 boursiers, qui se tiendra en 2014 et 2015, sous réserve de la conclusion d'un accord avec un pays hôte.

39. Les directives relatives au Programme données par l'Assemblée générale dans ses résolutions seraient suivies, en particulier celle tendant à utiliser, dans la mesure du possible, les ressources (financières et en nature) et les infrastructures mises à disposition par les États Membres, les organisations régionales, les établissements universitaires, les particuliers et autres et à veiller à ce que, lors du choix des enseignants hautement qualifiés participant aux programmes, les principaux systèmes juridiques soient représentés et l'équilibre entre les différentes régions du monde soit respecté, compte tenu des contraintes financières. Tout devra être fait pour garantir un enseignement de haute qualité, en recrutant des enseignants répondant à ces critères et en inscrivant au programme de cours les principales branches du droit international.

[11] Depuis 2010, la Division de la codification gère le Programme de bourses à La Haye en réduisant les coûts de façon à pouvoir financer un plus grand nombre de bourses au titre du budget ordinaire (voir A/65/514, par. 12).

Médiathèque de droit international des Nations Unies

40. La Division de la codification prévoit de continuer à gérer et enrichir la Médiathèque, pour autant qu'elle reçoive les ressources nécessaires à cette fin. Elle compte enregistrer 50 nouvelles conférences pour la Série de conférences, établir la documentation juridique et audiovisuelle de 35 instruments juridiques supplémentaires pour les Archives historiques et enrichir la Bibliothèque de recherche de nouveaux documents juridiques. Elle prévoit également de faire traduire les nouveaux documents juridiques des Archives historiques et de la Série de conférences dans toutes les langues officielles de l'Organisation (400 pages en tout). Dix exposés de présentation seront organisés afin de faire mieux connaître la Médiathèque, notamment auprès des juristes des pays en développement. Elle aurait besoin de plus d'espace pour conserver les documents audiovisuels. En fonction des ressources, des enregistrements de conférences sur DVD pourront également être fournis aux établissements universitaires des pays en développement.

Publication assistée par ordinateur

41. Pendant l'exercice biennal 2014-2015, la Division de la codification prévoit d'établir les publications suivantes :

a) *Annuaire juridique des Nations Unies*, éditions de 2013 et 2014 (600 pages par édition), conformément aux résolutions 1814 (XVII) et 3006 (XXVII) de l'Assemblée générale[12];

b) *Série législative des Nations Unies, documentation concernant la Responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite* (2e éd.), vol. 28 (600 pages), conformément à la résolution 67/91[13];

c) *Recueil des sentences arbitrales*, vol. XXXI (600 pages), conformément aux résolutions 487 (V) et 67/91[14];

d) *Arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour internationale de Justice* (2013-2017) (traduction de la version préliminaire longue de 400 pages), conformément aux résolutions 46/50 et 67/91[15];

42. Si l'Assemblée générale le décide, la Division de la codification établira également les publications juridiques suivantes :

a) *Annuaire juridique des Nations Unies : édition spéciale*, publication présentant une sélection d'avis juridiques rendus de 1945 à 1962 (600 pages)[16];

---

[12] Anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.

[13] Voir la résolution 67/91, par. 10 (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe).

[14] Voir la résolution 487 (V), par. 3, et le rapport de la Commission du droit international devant l'Assemblée générale, 1950 (A/1316), par. 91. Voir également la résolution 67/91, par. 2, et le rapport du Secrétaire général sur le Programme d'assistance (A/66/505), par. 30 b) (publication bilingue anglais-français.)

[15] Voir les résolutions 46/50, par. 5 et 67/91, par. 2, ainsi que le rapport du Secrétaire général sur le Programme d'assistance (A/66/505), par. 30 f) (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe).

[16] Cette édition spéciale réunira des avis juridiques qui n'avaient pas été publiés dans les éditions précédentes de l'*Annuaire juridique* (lequel n'a commencé à paraître qu'en 1963), mais présentent toujours un intérêt juridique ou historique (publication bilingue anglais/français).

b) *Manuel de droit international* (500 pages)[17].

Toutes les publications seront accompagnées de CD-ROM et de cartes Flash.

43. La Division de la codification continuera à assurer toute la production prépresse des documents juridiques et pédagogiques, en recourant à la publication assistée par ordinateur, aussi longtemps qu'elle disposera des ressources (humaines et matérielles) nécessaires pour ce faire.

Diffusion

44. La Division de la codification continuera à distribuer des exemplaires papier de sa documentation juridique et pédagogique aux participants de ses cours de formation et aux institutions des pays en développement qui en feront la demande tant qu'elle en aura à sa disposition et qu'elle aura les ressources nécessaires pour couvrir les frais de manutention et d'expédition.

IV. Incidences administratives et financières du Programme d'assistance

A. En 2013

45. Pour le financement du Programme de bourses de perfectionnement en droit international et des cours régionaux de droit international, un montant total de 437 500 dollars a été inscrit au sous-programme 3 (Développement progressif et codification du droit international) (dons et contributions) du chapitre 8 (Affaires juridiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013.

46. Dans sa résolution 67/91, l'Assemblée générale a de nouveau prié les États Membres et les organisations, les institutions et les particuliers intéressés de verser des contributions volontaires pour financer le Programme. En conséquence, le 21 janvier 2013, une note verbale a été adressée à cet effet aux États Membres pour appeler leur attention sur cette résolution.

47. Depuis le rapport précédent, le Panama a versé une contribution volontaire de 1 500 dollars au Programme d'assistance. Des contributions volontaires ont également été versées pour certaines activités du Programme par les pays suivants : a) pour la Médiathèque de droit international des Nations Unies, la Chine a versé 20 000 dollars, l'Allemagne, 39 683 dollars, l'Irlande, 9 000 dollars, l'Italie, 5 000 dollars, le Mexique, 10 000 dollars, les Pays Bas, 32 982 dollars, la Norvège, 26 958 dollars, la Suisse, 25 000 dollars, et le Royaume-Uni, 7 500 dollars; b) pour le Programme de bourses de perfectionnement en droit international, l'Irlande a versé 3 500 dollars; c) pour les cours régionaux, la Chine a versé 40 000 dollars, l'Arabie saoudite, 10 000 dollars, et l'Union africaine, 50 000 dollars.

48. Par ailleurs, l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine ont conclu un mémorandum d'accord par lequel l'Union africaine s'est engagée à continuer de verser, pour le financement des futurs cours régionaux de droit international pour

[17] Cette publication servira d'outil pédagogique à la Division de la codification pour ses cours de formation ainsi qu'aux établissements universitaires des pays en développement (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe).

l'Afrique, un montant réservé à cet effet dans son budget, sous réserve qu'elle dispose des ressources voulues.

49. La Division de la codification a également continué d'inviter les États, les universités, les institutions et les organisations, ainsi que les particuliers à fournir des contributions, en espèces ou en nature, à la mise en œuvre du Programme d'assistance.

50. En ce qui concerne le *Programme de bourses de perfectionnement en droit international*, le Greffe de la Cour internationale de Justice a mis des locaux et du matériel de bureau à la disposition du personnel de la Division de la codification et des conférenciers, et a fourni un appui administratif et un soutien logistique essentiels au Programme d'assistance. L'Académie de droit international de La Haye a fait bénéficier les boursiers de frais d'inscription réduits. La Fondation Carnegie a mis une salle de séminaire équipée à la disposition du personnel de la Division de la codification et des conférenciers.

51. Pour le *Cours régional de droit international pour l'Afrique*, la Commission économique pour l'Afrique a fourni une salle de séminaire, des bureaux, du matériel, des moyens de transport et une assistance administrative au personnel de la Division de la codification et aux conférenciers. L'Union africaine a organisé une visite d'étude à son siège. Par ailleurs, l'Université de Pretoria a pris à sa charge les coûts de participation de deux conférenciers et offert aux participants au cours la publication intitulée *Compendium of Key Human Rights Documents of the African Union*[18]. De même, les Presses de l'Université de Cambridge leur ont offert le recueil intitulé *Modern Treaty Law and Practice*[19], dont le Royaume-Uni a pris les frais d'expédition à sa charge.

52. Pour ce qui est du *Cours régional de droit international pour l'Asie et le Pacifique* organisé en 2012, le Gouvernement thaïlandais a offert une salle de séminaire, des bureaux, du matériel, les déjeuners, les moyens de transport locaux et une assistance administrative, ainsi que des moyens d'hébergement et des repas supplémentaires pour les boursiers. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a aussi fourni un appui administratif pour ce cours.

53. De plus, des publications ont été fournies gratuitement aux participants aux divers programmes de formation par les organismes suivants : Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Département de l'information, Cour pénale internationale, Comité international de la Croix-Rouge et Ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce extérieur. Diverses entités, maisons d'édition et revues juridiques ont accepté, que des articles spécialisés soient reproduits gratuitement dans les documents d'étude en ligne préparés pour les participants aux programmes de formation (voir le paragraphe 23 ci-dessus).

54. La Division de la codification a arrêté avec le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux le descriptif d'un projet d'organisation des cours régionaux de droit international et de développement de la Médiathèque de droit international.

---

[18] C. Heyns et M. Killander (dir.), *Compendium of Key Human Rights Documents of the African Union* (4e éd.), Pretoria University Press, Pretoria, 2010.

[19] A. Aust, *Modern Treaty Law and Practice* (2e éd.), Cambridge University Press, Cambridge, 2007.

55. Depuis le précédent rapport, des contributions à la Dotation Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer ont été versées par l'Irlande (3 500 dollars), Monaco (10 507 dollars) et Sri Lanka (10 000 dollars).

B. Durant l'exercice biennal 2014-2015

56. Dans sa résolution 67/91, l'Assemblée générale priait de nouveau le Secrétaire général de prévoir dans le budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 les ressources nécessaires pour que le Programme d'assistance conserve son efficacité et continue à se développer, et en particulier que les cours régionaux de droit international des Nations Unies soient organisés périodiquement et que la pérennité de la Médiathèque de droit international des Nations Unies soit assurée.

57. Pour le financement du Programme de bourses de perfectionnement en droit international et des cours régionaux de droit international, un montant de 458 000 dollars est prévu au titre du sous-programme 3 (Développement progressif et codification du droit international) (dons et contributions) du chapitre 8 (Affaires juridiques) dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, sous réserve que l'Assemblée générale approuve les recommandations relatives à ces programmes.

Programme de bourses de perfectionnement en droit international

58. Le coût du Programme de bourses de perfectionnement en droit international, à raison de 20 boursiers par an, est estimé à 406 000 dollars pour l'exercice biennal. Le reliquat de 52 000 dollars permettrait d'octroyer des bourses supplémentaires ou de couvrir une partie du coût d'un cours régional de droit international.

Cours régional de droit international pour l'Afrique

59. Le coût direct[20] des cours régionaux pour l'Afrique, à raison de 20 participants par an, est estimé à 416 000 dollars pour l'exercice biennal. Sur ce montant, 100 000 dollars environ devraient être financés au moyen des contributions volontaires de l'Union africaine.

Cours régional de droit international pour l'Asie et le Pacifique

60. Le coût direct des cours régionaux pour l'Asie et le Pacifique, à raison de 20 participants par an, est estimé à 320 000 dollars pour l'exercice biennal. Les autres coûts seraient en principe couverts par le pays hôte.

Cours régional de droit international pour l'Amérique latine et les Caraïbes

61. Le coût direct des cours régionaux pour l'Amérique latine et les Caraïbes, à raison de 20 participants par an, est estimé à 300 000 dollars pour l'exercice biennal. Les autres coûts seraient en principe pris en charge par le pays hôte.

[20] Outre les fonds provenant des contributions volontaires, il faut prévoir le coût de l'appui au programme, qui représente à peu près 13 % de leur montant.

Médiathèque de droit international des Nations Unies

62. Les ressources requises pour la maintenance et l'enrichissement de la Médiathèque de droit international des Nations Unies sont les suivantes : deux administrateurs et un agent des services généraux. Actuellement, deux postes d'administrateur [consultant (contrat de louage de services)] et un poste d'agent des services généraux sont financés sur des ressources extrabudgétaires. Le montant de leurs honoraires et traitements est estimé à 465 000 dollars pour l'exercice biennal 2014-2015. Il s'y ajoute un montant estimatif de 115 000 dollars prévu pour couvrir les coûts du matériel, de l'enregistrement des conférences et de la numérisation des documents audiovisuels. Le coût direct de cette activité est estimé à 580 000 dollars pour l'exercice biennal, avec les effectifs de personnel temporaire actuels.

Publication assistée par ordinateur

63. Comme indiqué dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 (A/68/6 (Sect. 8), tableau 8.6), la Division de la codification retirera certaines publications juridiques de son programme de publications assistées par ordinateur si le poste d'agent des services généraux (assistant d'équipe) y est supprimé comme il a été proposé. Par ailleurs, il sera mis fin à toutes les activités de publication assistée par ordinateur si la Division ne reçoit pas les documents nécessaires.

Diffusion

64. Comme indiqué plus haut au paragraphe 31, il a été mis fin en 2012 à la distribution d'exemplaires des publications juridiques de l'Organisation des Nations Unies aux bibliothèques et institutions dépositaires des pays en développement[21].

65. La Division de la codification enverra gratuitement des publications juridiques et des matériels de formation aux participants à ses programmes de formation et, sur demande, aux établissements d'enseignement des pays en développement, si elle dispose des exemplaires sur papier et des ressources nécessaires.

66. Le Secrétaire général continuera, si l'Assemblée générale en décide ainsi, à solliciter des contributions volontaires en espèces et en nature pour le Programme. Il est à noter que le montant des contributions volontaires a beaucoup diminué ces dernières années et que les ressources disponibles ne sont pas suffisantes pour organiser l'un quelconque des cours régionaux de droit international, ni pour enrichir la Médiathèque en 2014-2015.

[21] Les coûts effectifs de production des publications juridiques des Nations Unies et leur distribution aux institutions des pays en développement ont été couverts par les crédits affectés aux services administratifs et aux services communs pour les programmes de fond dont relèvent les différentes publications.

V. Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international

A. Composition

67. Par sa résolution 66/97, l'Assemblée générale a nommé les 25 États Membres dont les noms suivent au Comité consultatif pour la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2015 : Allemagne, Argentine, Canada, Chili, Chypre, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Ghana, Iran (République islamique d'), Italie, Kenya, Liban, Malaisie, Mexique, Nigéria, Pakistan, Portugal, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Soudan, Suriname, Trinité-et-Tobago et Ukraine.

B. Examen du rapport du Secrétaire général par le Comité consultatif à sa quarante-huitième session

68. La quarante-huitième session, qui s'est tenue les 8 et 10 octobre, a été présidée par le Représentant permanent du Ghana, Ken Kanda.

69. Virginia Morris, Juriste principale à la Division de la codification, a assuré le secrétariat du Comité consultatif; Hanna Dreifeldt Lainé, juriste à la Division de la codification, l'assistait.

70. Le 8 octobre, les membres du Comité ci-après étaient présents : Allemagne, Argentine, Canada, Chili, Chypre, États-Unis, Fédération de Russie, Ghana, Iran (République islamique d'), Italie, Kenya, Malaisie, Mexique, Nigéria, Pakistan, Portugal, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Suriname et Trinité-et-Tobago. Les Pays-Bas, la Thaïlande et l'Uruguay ont assisté à la réunion en tant qu'observateurs en leur qualité de pays hôtes des cours de formation.

71. Le 10 octobre, les membres du Comité ci-après étaient présents : Allemagne, Argentine, Canada, Chili, Chypre, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Ghana, Iran (République islamique d'), Malaisie, Mexique, Pakistan, République tchèque et Trinité-et-Tobago. L'Uruguay a assisté à la réunion en tant qu'observateur en sa qualité de pays hôte du cours régional.

72. La Secrétaire du Comité consultatif a fait une déclaration récapitulant les activités menées en 2013 et les efforts faits par la Division de la codification pour renforcer, revitaliser et élargir le Programme d'assistance de façon qu'il puisse continuer à répondre à la demande croissante de formation et de travaux de recherche sur le droit international dans les pays en développement comme dans les pays développés.

73. Le Comité consultatif s'est félicité des activités menées par la Division de la codification, qui sont très appréciées par les professionnels et les universitaires du monde entier, et des efforts accomplis pour améliorer ces activités.

74. La Secrétaire du Comité consultatif a passé en revue les aspects financiers et administratifs du Programme, notamment les questions relatives au financement du Programme sur le budget ordinaire et au déclin sensible des contributions

volontaires. Elle a noté que les ressources disponibles ne permettaient plus d'organiser les cours régionaux de droit international ou encore de continuer à développer la Médiathèque. Elle a noté également que, faute de ressources suffisantes, ces activités risquaient de disparaître.

75. Sans compter les activités du Programme d'assistance mentionnées dans le présent rapport, de nombreux membres du Comité consultatif ont souligné la nécessité d'assurer le financement sur le budget ordinaire de la dotation Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer, mentionnée dans la résolution 67/91, ainsi que des séminaires et de la formation régionale sur le droit international et la pratique relatifs aux traités, ou encore des publications juridiques et du matériel pédagogique y relatif. Les membres ont été d'avis que la Division de la codification devrait mettre l'accent sur les fonds nécessaires à la tenue des cours régionaux en droit international et sur la Médiathèque.

76. Le Comité consultatif a pris acte de la contribution du Programme à l'enseignement et à la diffusion du droit international au bénéfice des juristes de tous les pays, des systèmes juridiques et de toutes les régions du monde depuis près 50 ans, ainsi que de la demande croissante de formation au droit international. Le Comité a, en outre, souligné la contribution des activités du Programme, notamment des cours régionaux des Nations Unies en droit international et de la Médiathèque de droit international des Nations Unies, à l'amélioration des programmes et activités de l'Organisation en matière d'état de droit.

77. Le Comité consultatif a recommandé que le Secrétaire général soit invité à mener, en 2014-2015, les activités citées dans le présent rapport et dans la résolution 67/91 de l'Assemblée générale.

78. Le Comité consultatif a noté avec préoccupation les problèmes financiers persistants du Programmes d'assistance et a conclu que les contributions volontaires ne s'étaient pas révélées une solution satisfaisante pour financer les activités du Programme énoncées dans le présent rapport et la résolution 67/91 de l'Assemblée générale, notamment les cours régionaux et la Médiathèque. Il fallait donc trouver des financements plus fiables pour ces activités.

79. Par conséquent, le Comité consultatif a recommandé que l'Assemblée générale réitère sa demande au Secrétaire général, conformément à la résolution 67/91 de l'Assemblée générale, notamment au paragraphe 7 du dispositif de cette résolution, tendant à ce que le budget-programme pour l'exercice 2014-2015 prévoie les ressources nécessaires au Programme d'assistance pour garantir son efficacité et son développement, notamment l'organisation de cours régionaux des Nations Unies en droit international sur une base régulière et la viabilité de la Médiathèque de droit international des Nations Unies.

Annexe

Sites Web gérés par la Division de la codification

Site Web	*Adresse universelle*
Codification du droit international	www.un.org/law/lindex.htm
Sixième Commission de l'Assemblée générale	www.un.org/fr/ga/sixth
Commission du droit international	www.un.org/law/ilc
Conférences diplomatiques (comptes rendus officiels des travaux)	http://untreaty.un.org/cod/diplomaticconferences/index.html
Statut de Rome de la Cour pénale internationale	http://untreaty.un.org/cod/icc/statute/french/rome_statute(f).pdf
Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation	www.un.org/law/chartercomm
Comité spécial sur la responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies	www.un.org/law/criminalaccountability
Comité spécial sur l'administration de la justice à l'ONU	www.un.org/law/administrationofjustice
Comité spécial créé par la résolution 51/210 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1996	www.un.org/law/terrorism
Comité spécial sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens	www.un.org/law/jurisdictionalimmunities
Comité spécial chargé de l'élaboration d'une convention contre le clonage des êtres humains à des fins de reproduction	www.un.org/law/cloning
Comité spécial sur la portée de la protection juridique offerte par la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé	www.un.org/law/UNsafetyconvention
Portail des publications juridiques de l'Organisation des Nations Unies	www.un.org/law/UNlegalpublications
Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies	www.un.org/law/repertory
Annuaire juridique des Nations Unies	www.un.org/law/UNJuridicalYearbook
Résumé des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour internationale de Justice	www.un.org/law/ICJsummaries

Site Web	*Adresse universelle*
Résumé des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour permanente de justice internationale	www.un.org/law/PCIJsummaries
Recueil des sentences arbitrales	www.un.org/law/riaa
Série législative des Nations Unies	www.un.org/law/legislativeseries
Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international	www.un.org/law/programmeofassistance
Programme de bourses de perfectionnement en droit international	www.un.org/law/ilfp/
Cours régionaux de droit international	www.un.org/law/rcil/
Médiathèque de droit international des Nations Unies	www.un.org/law/avl